



Clause d'exclusivité : puis-je avoir un petit job le weekend

Par **SophieMarseille**, le **06/01/2013** à **21:32**

Bonjour, rnJe travaille dans un organisme administratif, en Contrat à Durée Indéterminée, depuis 4 années.rnIl figure dans mon contrat, article 5 : conditions d'execution du contrat, l'annotation suivante : "le salarié déclare n'être lié à aucune autre entreprise, et etre libre de tout engagement en vigueur envers un précédent employeur. Le salarié (...) est soumis aux règles du secret professionnel et à [s]'interdiction de cumul d'emploi[/s]. rnMa question est la suivante : suis-je en droit de pratiquer un emploi different du mien, les weekends/jours fériés et jours non travaillés, donc hors de mon temps de travail, auprès d'un autre employeur ? rny aurait-il un nombre d'heures à respecter et à ne pas excéder ?rnJe vous remercie pour votre reponse,rnCordialement,